

**Recours inutiles si les erreurs volontaires commises sur le fond (fausses vérités procédurales, etc.) ne sont pas reconsidérées par les instances de recours.**

## Préambule (Rappel)

*« En politique et dans le système judiciaire, y compris les avocats et notaires, TOUS les intervenants à quelques rares exceptions, sont obligatoirement membres de la Franc-Maçonnerie »...*

**Un Pays dans lequel la Justice dysfonctionne, est un « Etat de non Droit » !**

Les pages Internet accessibles par les liens cités ci-dessous, démontrent l'évidence de la complicité des juges à tous les niveaux de l'Etat, à agir comme une entité du Crime Organisé en Bande sous contrôle de la Franc-Maçonnerie, à l'encontre du Droit suisse et des Citoyens.

[www.worldcorruption.info/corruption\\_ch.htm](http://www.worldcorruption.info/corruption_ch.htm) (Ex ministres Suisses de la « Justice »)

[www.worldcorruption.info/aide\\_sociale.htm](http://www.worldcorruption.info/aide_sociale.htm) (TF bafoue sa propre jurisprudence...)

[www.worldcorruption.info/schneider.htm](http://www.worldcorruption.info/schneider.htm) (Escroquerie à l'assurance par un Juge fédéral...)

[www.worldcorruption.info/corruption\\_ch.htm#blaettler2](http://www.worldcorruption.info/corruption_ch.htm#blaettler2) (Escroquerie FERRAYÉ – Juge Fédéral impliqué ?)

[www.worldcorruption.info/panama\\_papers.htm#etat\\_corrompu](http://www.worldcorruption.info/panama_papers.htm#etat_corrompu) (Tous les niveaux de l'Etat suisse corrompus)

[www.worldcorruption.info/savioz.htm](http://www.worldcorruption.info/savioz.htm) (Escroquerie par métier - usurpation d'un sceau de Tribunal et de la signature du Président + 2 ans d'emprisonnement du soussigné lanceur d'alerte, accusé de calomnie pour avoir dénoncé les faits... Recours écartés par le TF par des juges complices Francs-Maçons)...

[www.daniel-conus.info](http://www.daniel-conus.info) (Les appendices détaillent les différentes étapes du crime judiciaire dont les procédures ont toutes été cautionnées avec la complicité des juges du Tribunal Fédéral.

[www.daniel-conus.info](http://www.daniel-conus.info) (Dans une lettre du 15 janvier 2015, Daniel CONUS a rédigé une **synthèse du crime** judiciaire dont il est Victime : Abus de droit, Abus d'autorité, Faux témoignages de magistrats assermentés – escroquerie par métier (détournement du patrimoine et dépens en faveur d'avocats et de juges en centaines de milliers de francs), vices de procédures, violation de la Constitution fédérale au profit des membres soumis à la « constitution » Franc-Maçonne, trahison des avocats commis d'office, etc.

Je précise que le fait que le Tribunal fédéral ait rejeté tous les recours liés à ces affaires et a ainsi cautionné ces crimes, ne signifie en aucun cas que le Droit constitutionnel a été appliqué, mais démontre au contraire la déchéance de notre haute Cour nationale dont les membres pratiquent l'escroquerie par métier, comme le démontre tout particulièrement la page [www.worldcorruption.info/schneider.htm](http://www.worldcorruption.info/schneider.htm).

Selon l'adage **« Le poisson pourrit par la tête »**, il faut comprendre que lorsque quelque chose fonctionne mal ou pas, ou qu'il y a des dysfonctionnements, des malhonnêtetés, des travers, etc., c'est le chef qu'il faut blâmer, parce qu'il est le seul responsable !

Simonetta SOMMARUGA (PS) a été tenue au courant de toutes les démarches dénonçant les crimes judiciaires commis par métier, contre les Droits des Citoyens et au profit des membres de la Franc-Maçonnerie. Mais elle préfère se pavaner devant les caméras, plutôt que d'agir et défendre ses concitoyens abusés. C'est très socialiste comme politique et digne du comportement du parti actuel.

Les pratiques du prédécesseur de SOMMARUGA n'étaient pas différentes, bien au contraire comme le dénonce la page [www.worldcorruption.info/corruption\\_ch.htm](http://www.worldcorruption.info/corruption_ch.htm). Dans ce cas précis, un tel comportement conduira même la Suisse à sa faillite, si l'Institution Judiciaire et le parlement ne corrigent pas la situation très rapidement.

On voit au travers de ce lien, que l'attitude du Gouvernement suisse totalement cancérisé, peut avoir des répercussions internationales qui nuiront finalement au Pays.

En regard de ce qui précède, qu'attendre alors d'un quelconque recours contre une situation machiavélique dans laquelle les « juges » ne rendent plus la Justice, mais s'ingénient à couvrir les crimes de leurs « Frères » ? Le système est tellement pourri qu'agir dans le sens du Code de Procédure Pénal ne ferait que cautionner vos déviances dans le système que vous avez mis en place.

La synthèse de Gerhard ULRICH dans sa lettre publique adressée à la Députée européenne **Naira KARAPETYAN**, [www.worldcorruption.info/ulrich.htm](http://www.worldcorruption.info/ulrich.htm) met en évidence les failles de l'application du système et votre volonté d'abuser ainsi des Droits des Citoyens dans l'intérêt de vos « Frères ».

Il devient dès lors inutile de tenter de démontrer dans un recours que des éléments d'un jugement contesté sont abusifs, puisque l'organe de recours, n'en tient tout simplement pas compte.

**Je tiens ainsi à vous avertir** – et ce n'est pas une menace, mais une simple mise en garde – qu'en temps voulu, je poursuivrai à titre individuel et solidairement, tous les magistrats politiques et fonctionnaires, quel qu'ait été le rang qu'ils auront occupé, pour faire valoir notre responsabilité civile sur tous les dossiers qu'ils auront traités en violation de l'application de la législation et du but voulu par le Législateur pour protéger les Citoyens. Je dépose ainsi formellement nos réserves civiles.

A l'encontre de la « constitution » Franc-Maçonne appliquée pour protéger des crapules d'Oligarques, la CONSTITUTION FÉDÉRALE prévoit dans son **article 9, la Protection contre l'arbitraire et la protection de la bonne foi**.

**L'Art. 35** contraint *Quiconque qui assume une tâche de l'Etat, est tenu de respecter les droits fondamentaux et de contribuer à leur réalisation.*

Ainsi, créer de fausses vérités procédurales ou fermer les yeux sur les abus d'autorité commis en début de procédure, sur le fond, pour ensuite confirmer toutes les décisions prises aux niveaux inférieurs, revient à violer volontairement les Art. 9 et 35 de la Constitution fédérale et va à l'encontre des Droits fondamentaux constitutionnels.

Si la règle consistant à ne pas revenir sur le fond d'une cause dans un recours a pu être appliquée par le passé, cela provient du fait qu'en ces temps lointains, les membres de l'Institution judiciaire et de l'administration de l'Etat étaient encore dignes de confiance, crédibles et respectables, ce qui n'est absolument plus le cas aujourd'hui.

L'Etat et les Institutions sont devenus les ennemis du Peuple souverain, depuis que des Oligarques Francs-Maçons en ont pris le contrôle !

C'est la raison pour laquelle les pseudos jugements rendus par une « Institution judiciaire » cancérisée par le crime organisé en bande, la corruption et le cancer maçonnique, ne doivent plus être pris en compte lorsqu'il est évident que les arrêts rendus sont contraires à la volonté du Législateur et bafouent les Droits constitutionnels fondamentaux.

Nous exigeons la mise en application des 7 requêtes adressées au Conseil Fédéral le 23 mai 2015, selon lien Internet [www.worldcorruption.info/fm\\_23-05-2015.pdf](http://www.worldcorruption.info/fm_23-05-2015.pdf) (page 55)

Je signale au passage que pour la première fois, une Juge a compris le problème et s'est montrée digne du poste qu'elle occupe. Vous trouverez son jugement sur [www.worldcorruption.info/aide\\_sociale.htm](http://www.worldcorruption.info/aide_sociale.htm) (TF bafoue sa propre jurisprudence...)

Fait le 22 juillet 2016

*Marc-Etienne Burdet*